

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18447 - 72ÈME ANNÉE

Après la manifestation du 14 juin contre la loi El Khomri

Le PCR continue à soutenir la mobilisation

Le Parti Communiste Réunionnais salue le succès de la manifestation du 14 juin contre la loi Travail et réaffirme son soutien à la mobilisation. Il fait part aussi de sa solidarité avec les syndicats mis en cause par le gouvernement à la suite des incidents de Paris. « Plus que jamais, la lutte est nécessaire pour que ne soit pas imposée aux Réunionnais une grave régression sociale qui ne pourra que faire exploser le chômage, et ne donner à la jeunesse comme seule perspective, qu'une précarité à vie », conclut le communiqué publié ce 16 juin.



Le Parti Communiste Réunionnais salue le succès de la mobilisation du 14 juin à La Réunion comme en France contre le projet de loi El Khomri, à l'appel de l'Intersyndicale. Il montre qu'au bout de trois mois de luttes, la mobilisation reste toujours forte. En effet, les maigres concessions concédées par le gouvernement ne remettent pas en cause le fond du texte. Il est en effet clair que dans une île touchée par un taux de chômage de près de 30 %, toute mesure visant à faciliter les licenciements est à proscrire. Il est prévu que des licenciements économiques soient légaux dans une entreprise de moins de 11 salariés à partir du mo-

ment où la société démontre une baisse de son chiffre d'affaires ou de ses commandes pendant un trimestre. De même, le texte autorise des accords d'entreprise imposant des baisses de salaire ou une augmentation du temps de travail sans compensation, même quand la société est en bonne santé. Enfin, la primauté de l'accord d'entreprise sur les conventions collectives réduit à néant ces dernières, et rend inefficace toute extension dans notre île de ces règles de portée nationale.

Ces graves mesures ne sont remises en cause dans aucun amendement des députés de la majorité. Le 23 juin prochain, le PCR sera

comme depuis le début aux côtés des travailleurs lors de la prochaine journée d'action.

Par ailleurs, le PCR dénonce une nouvelle attaque contre les libertés lancée par le gouvernement. Face à la durée et à l'intensité de la protestation contre la loi El Khomri, le gouvernement se saisit d'incidents pour brandir l'interdiction de manifester. Le respect de l'état de droit relève de la responsabilité du pouvoir, et non pas de celle des syndicats qui organisent les défilés. Il appartient donc au gouvernement de garantir la sécurité des biens et des personnes, d'autant plus qu'il est informé à l'avance du trajet suivi par une manifestation.

C'est pourquoi la plus grande vigilance s'impose pour sauver des libertés durement conquises, et déjà fragilisées par le maintien d'un état d'urgence qui dure depuis plus de 6 mois. Les Réunionnais et en particulier les communistes ont dû combattre pendant des décennies pour arracher les libertés fondamentales comme la liberté d'opinion, le droit de vote, l'usage du créole comme langue au même titre que le français. Le PCR affirme donc sa solidarité avec les syndicats injustement mis en cause par le pouvoir.

Plus que jamais, la lutte est nécessaire pour que ne soit pas imposée aux Réunionnais une grave régression sociale qui ne pourra que faire exploser le chômage, et ne donner à la jeunesse comme seule perspective, qu'une précarité à vie.

Les records de chaleur s'accumulent

Réchauffement du climat : mois de mai le plus chaud jamais mesuré

La NASA a annoncé que le mois de mai 2016 a été le plus chaud depuis que les relevés de températures sont réguliers, soit depuis plus de 120 ans. C'est une nouvelle confirmation de l'accélération du réchauffement climatique.

Les records de chaleur s'accumulent pour la planète. Le mois de mai dernier est le plus chaud à avoir été enregistré à ce jour, soit depuis 1880, date des premières mesures. C'est surtout dans l'Arctique que la hausse des températures a été la plus importante. Ces records de températures en mai sont accompagnés d'événements climatiques extrêmes. Ce sont notamment les fortes pluies qui ont provoqué de grandes inondations

dans le Nord de la France, avec d'importants dégâts, même à Paris. Le mois a vu également de nouveaux épisodes de blanchissement des coraux.

À cela s'ajoute des fontes de glace qui ont lieu d'habitude au mois de juillet. « Le super El Niño explique en partie ce phénomène. L'anormal est devenu la nouvelle norme », explique David Carlson, directeur du Programme mondial de recherche sur le climat.

La température moyenne s'est si-

tuée à presque 1 degré de plus que la moyenne affichée entre 1951 et 1980. Il s'agit aussi du 8e mois consécutif à battre des records de chaleur.

« C'est admirable d'avoir réussi là où tant de pays ont tellement besoin de se corriger pour avancer dans la fraternité »

Parce tous les grands-parents du monde ont besoin du réconfort qu'ils savent pouvoir trouver dans le sourire et le regard de leur toute dernière petite née là-bas il y a peu, passer quelque temps au Québec, à l'autre bout du globe, permet aussi de constater que notre petite île de La Réunion a su connaître quelques avancées là où d'autres pays sont toujours confrontés à de sérieuses difficultés.

C'était l'autre semaine, à la sortie de la messe à laquelle j'assistais en la belle église Saint-Dominique de la Grande Allée Ouest, à Québec. J'éprouve le besoin d'aller saluer le prêtre. Il ne connaît notre île, me dit-il, que par le souvenir d'un novice réunionnais qu'il a rencontré il y a quelque temps. Il ne connaît pas Gilbert Aubry, notre évêque. Je ne peux m'empêcher de lui parler du travail remarquable que ce dernier réalise, en collaboration étroite avec les représentants des autres religions, pour donner au dialogue inter-religieux un poids et une résonance exemplaires dans notre quotidien. Évidemment, je lui décris le

parc culturel du Port, là où le Maire de la ville a voulu qu'un bel édifice hindou jouxte une église catholique, un temple protestant et un lieu de recueillement d'une autre religion chrétienne. Il a alors le sourire du sage pour me dire tout simplement : « **C'est admirable d'avoir réussi là où tant de pays ont tellement besoin de se corriger pour avancer dans la fraternité** ».

Deux jours plus tard, à la télévision, la chaîne « TV5 Monde » propose un « Grand Angle » fort intéressant sur « **le Monde et le Proche Orient face aux religions** ».

Monsieur Elie Barnavi, historien et diplomate israélien, répond aux questions d'un journaliste. Toutes les difficultés et tous les drames que vivent chaque jour de nombreux peuples de notre planète sont passés en revue et analysés avec sérieux et gravité. J'écoute Monsieur Barnavi avec attention et respect. Car, manifestement, cet homme souffre de ne pouvoir que rapporter des faits et une situation qui en-deuilent le monde entier et de savoir que cette émission n'est qu'une

de plus qui ne servira qu'à informer une opinion qui sait déjà tout cela.

J'écoute avec attention. Et me revient à l'esprit le mot du prêtre de l'église Saint-Dominique qui m'a dit, c'était il y a deux jours : " C'est admirable d'avoir réussi là où tant de pays ont tellement besoin de se corriger pour avancer dans la fraternité »...

J'ai alors pensé, depuis la ville de Québec, écrire ce petit mot à l'attention de tous ceux qui, avec notre compatriote musulman Issop Banian qui préside le Groupe de Dialogue inter-religieux, œuvrent à La Réunion pour que nos religions et ce même Dieu qui les coiffe ne soient pas utilisés pour détruire, mutiler et tuer. J'ai alors pensé qu'il importe sans doute que l'exemple réunionnais soit montré, partout dans le monde, afin que, partout dans le monde, on sache qu'il est possible de vivre ensemble avec nos différences...

Raymond Lauret, depuis la ville de Québec

Édito

Brexit : vive émotion à quelques jours du scrutin

A 6 jours du referendum sur le maintien ou la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, la campagne a pris un tour dramatique avec l'assassinat hier de la députée Jo Cox. Membre du Parti travailliste, elle était en campagne pour le « oui » à l'Europe quand elle a été tuée par une personne suspectée de sympathie avec l'extrême droite. Des témoins indiquent que le meurtrier aurait crié « Britain first » au moment de son acte, c'est le mot d'ordre des partisans de la sortie de l'Union européenne. À la suite du décès de Jo Cox, le Parti travailliste qui soutient le maintien dans l'Union européenne a décidé de suspendre sa campagne électorale.

Mercredi, la veille de sa mort, les pêcheurs partisans du non à l'Europe avaient organisé un défilé de bateau sur la Tamise et sont remontés jusqu'à Londres. Riveraine du fleuve, Jo Cox était alors montée sur un canot avec son mari et ses enfants et s'était dirigée vers la flotille brandissant un drapeau « In », contrariant l'opération médiatique des partisans du Brexit.

Ce drame rend plus incertain le résultat du référendum du 23 juin en Grande-Bretagne. Il suscite une vive émotion et ce sentiment peut expliquer des résultats électoraux surprenant. Le 6 mai 2002, Pim Fortuyn était tué à la sortie d'une émission de radio à 9 jours des élections législatives aux Pays-Bas. Il était le chef d'un parti créé 3 mois plus tôt. Au soir du scrutin, la liste Pim Fortuyn était devenu le 2e parti du pays,

avec 17 % des voix.

Le 11 mars 2004, trois jours avant les élections législatives en Espagne, plusieurs attentats ont fait plus de 200 morts à Madrid. Aussitôt, le gouvernement a accusé l'organisation ETA d'être responsable du massacre. Mais il s'est avéré rapidement que ces accusations ne tenaient pas, car c'est Al Qaïda qui avait posé les bombes. Le gouvernement était donné gagnant par les sondages, il était un fidèle allié de Bush et soutenait la guerre en Irak. En trois jours, l'opinion s'est totalement retournée, offrant une victoire inattendue aux socialistes.

Jusqu'à hier, la tendance était à la progression du non à l'Europe selon plusieurs sondages. Si cela se confirmait dans les urnes, ce serait une grande victoire pour l'extrême droite européenne. En France, cela renforcerait le FN qui pourrait dire : vous voyez, c'est possible de sortir de l'Europe, un pays aussi important que la Grande-Bretagne l'a fait. L'émotion va-t-elle changer la donne ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le gouvernement remet en cause des décennies de luttes

Le projet de loi El Khomri rend inefficace les conventions collectives

Le projet de loi El Khomri bouleverse la hiérarchie des normes. C'est l'accord d'entreprise qui devient la norme, les accords de branche et la loi n'intervenant qu'en supplément. Cela rend donc inopérantes les conventions collectives.



Les accords d'entreprise priment sur tout

La partie temps de travail est la première à être refondée. Elle dessine donc ce que sera le futur Code du travail. Sur ce sujet, les modifications portées par le projet de Code du travail vont encore plus loin dans la logique initiée en 1982, puisque la hiérarchie traditionnelle entre les normes a disparu : on passe du système de la dérogation à celui de la supplétivité. Il n'est plus question de dérogation à la norme supérieure, mais du renversement de la hiérarchie.

Cela veut dire que désormais, pour la plupart des sujets, ce sont les accords d'entreprise qui fixent les règles, de manière totalement autonome. Les accords de branche, qui ne peuvent plus contenir de clause de verrouillage, ne sont applicables que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise, et la loi n'est applicable que s'il n'y a pas d'accord de branche. La loi est donc supplétive. On part du bas pour aller vers le haut.

Exemple : pour les heures supplémentaires, le projet de loi prévoit que « Une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement, ou, à défaut, une convention ou un accord de branche prévoit le ou les taux de majoration des heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale ou de la durée considérée comme équivalente. Ce taux ne peut être inférieur à 10 % ».

En pratique, cela signifie que si : la loi prévoit un taux de majoration de 25% pour les 8 premières heures, puis un taux de 50%

l'accord de branche prévoit 50 % pour toutes les heures supplémentaires

l'accord d'entreprise prévoit un taux de 10% pour toutes les heures supplémentaires

Les salariés voient leurs heures supplémentaires majorées uniquement de 10%.

Il y a bien longtemps maintenant, la hiérarchie des normes en droit du travail était simple. La loi fixait les règles générales pour tous les salariés, un accord de branche ne pouvait que les améliorer, et un accord d'entreprise ne pouvait qu'améliorer les dispositions prévues par l'accord de branche. Il y avait une hiérarchie claire entre la loi, les accords de branche et les accords d'entreprise, et la négociation collective avait pour unique but de donner plus de droits aux salariés. Jusqu'à présent, cette hiérarchie était maintenue. Elle est cependant affaiblie par les nombreuses possibilités de dérogation qui ont été créées dès 1982. Ce principe se délite donc peu à peu, au fur et à mesure des réformes du droit du travail.

Ainsi, un accord de branche ou d'entreprise peut déroger à la loi, c'est-à-dire lui être moins favorable, à condition que cela soit expressé-

ment prévu par la loi.

Exemple : la loi précise que la rémunération des heures supplémentaires doit être majorée de 25% pour les 8 premières heures et de 50% pour les heures suivantes. Mais ce même article du code du travail indique que par accord, cette augmentation peut être moindre : l'accord peut réduire la majoration à 10% (minimum fixé par la loi).

De la même manière un accord d'entreprise peut, depuis 2004, être moins favorable qu'un accord de branche, sauf sur 4 thèmes précis, et sauf si l'accord de branche le lui interdit expressément.

Exemple : l'accord de branche fixe la majoration des heures supplémentaires à 20% mais ne ferme pas la possibilité pour l'accord d'entreprise de « faire moins bien » (il n'est pas verrouillé). Un accord d'entreprise peut alors fixer cette majoration à 10%.

Billet philosophique

L'importance de « la pleine conscience »

Un concept très intéressant a été mis en avant ce lundi 13 juin à Saint-Denis lors de la première des conférences et méditations tenues jusqu'à la fin du mois par le Dr Jacques Vigne, psychiatre, conférencier et écrivain en visite à La Réunion à l'invitation de Régine Armoudom, de l'Association Réunionnaise des Relations et Créations Culturelles (ARCC - Shakti Academy). Il s'agit de « la pleine conscience ».



Le philosophe Abdennour Bidar a souligné les atouts et l'espoir que peut cultiver « la mobilisation de la société civile par des engagements solidaires » grâce à la pleine conscience (voir les manifestations des syndicats réunionnais contre la loi travail).

En rappelant que pour Boudha « l'attention est utile en toute chose », Jacques Vigne souligne qu'« être dans le présent ne dispense pas de faire un plan de vie et d'organiser celle-ci à long terme » ; voilà pourquoi, dit-il, « le développement des pratiques et études sur la pleine conscience est une révolution de fond », dont le monde entier a besoin. D'où son appel aux Réunionnais : « La Réunion, île intense, doit être dans notre conscience de manière très intense, en faisant attention au monde intérieur et extérieur avec la loi sociale universelle » ; et « l'attention juste », dit-il, exige « l'importance d'associer les paroles et les gestes ».

Cela nous amène à nous poser la question : pourquoi et comment faut-il prendre pleinement conscience de ce à quoi nous devons réfléchir et de ce que nous devons faire en priorité ? Pour répondre d'une certaine façon à cette question, le 10 juin dernier à Saint-Paul, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, l'ADEME et la DEAL

ont organisé un débat autour d'un documentaire intitulé "Demain", qui attire fortement l'attention sur l'importance et l'urgence de remettre en cause le système socio-économique, culturel et politique dominant.

« Faire bouger la gouvernance »

Les réalisateurs de ce film, Mélanie Laurent et Cyril Dion, soulignent en effet que « nous vivons un temps où nous voyons des crises toujours plus profondes secouer notre démocratie, notre économie, nos écosystèmes » et qu'« il faut proposer un nouvel horizon et vite ». Dans cet esprit, un organisateur de cette rencontre a notamment déclaré qu'il est indispensable de « faire bouger la gouvernance ».

D'ailleurs dans "Demain", de nombreux experts de divers pays expliquent pourquoi et comment « il faut construire un autre monde »,

avec « une agriculture biologique », « des énergies renouvelables », « une économie non soumise au capitalisme », « le pouvoir au peuple avec la démocratie » et « une éducation pour que les humains fonctionnent ensemble pour changer le monde ». Voilà de quoi mieux prendre conscience de l'essentiel dans notre vie...

« Un optimiste actif »

Il se trouve que quelques jours avant, sur une chaîne de télévision en France, on a pu voir et entendre une nouvelle fois ce grand philosophe alternatif de notre temps, Abdennour Bidar, que nous avons déjà cité dans cette chronique le 27 mai dernier à propos de son ouvrage très intéressant intitulé "Les tisseurs" et sous-titré : "Réparer ensemble le tissu déchiré du monde. Les liens qui libèrent". Dans cette émission, il a rappelé l'importance de « tisser des liens avec les autres et avec la nature », ainsi que de « rompre la fracture sociale ».

Abdennour Bidar a également souligné les atouts et l'espoir que peut cultiver « la mobilisation de la société civile par des engagements solidaires » (voir les manifestations des syndicats réunionnais contre la loi travail), en étant chacun à la fois conscient de « notre responsabilité collective » et « un optimiste actif ». Après toutes ces remarques très pertinentes et après « le cri d'alarme pour les 25 ans à venir », lancé ce mercredi 15 juin par Paul Vergès afin que l'on arrête de « nous imposer des décisions néfastes », il y a de quoi continuer à réfléchir chaque jour sur l'importance et le contenu de « la pleine conscience ».

Roger Orlu

Oté

Antansyon bann rényoné sak zordi la fine pèrd l'R !

Moin la fine ékri é pa arienk in foi, mi èm pa lé shoz i dévalèr anou. Moin la fine di osi tout bann z'éspréyion avèk péi, mi port pa sa dann mon kèr. Konm la loi péi, l'ésportif péi, in l'invansyon péi - moin la mèm antann Dimitri Payet sé in Platini péi é moin la fine ékri tout lo mal mi pans dé sa. A si l'avé di sé in sipèr Platini, la moin n ora été fyèr mé sé pa sak la di.

Mardi moin té dann in manifestasyon é in kamarad la fé romark amoin lo R konm rényoné l'aprè pèrd ténin, l'aprè rokil aryèr alé oir pou li-konm pou moin - lo R i doi rann anou for. Moin la fine di : moin lé patriyot rényoné solman mi ronyé pa mon kalité d'sitoiyin fransé é moin lé sir kan lo kèr La Frans i sègn, la myène osi lé pou ségné... Sof si La Frans i amontr pa èl sou in bon zour-mi èm pa La Frans kolonyalis é sanm pou moin son l'antidote sé lo R dann Rényoné.

Mi èm pa non pli kan in pé i mète an avan z'ot doudousité, z'ot kolklorité, z'ot rényonèzté koush a tèr ; In bon rényoné, in rényoné konm mi èm, pou moins é in robèl k'i vann pa son am pou lo pla d'lantiy la fransité... An parlan mi sort lir lo liv dsi Paul Vergès é moin la trouv dann liv-la in onm bien rényoné pars li lé a-fon kont l'ésplòitasyon. Sudèl Fuma lé mor é ala pou moin in bon rényoné pars li té l'énmi tout bann dominasyon nou la konète dann nout istoir.

Mi pé anparl d'ot ankor mé moin na poin tro la plas dann mon pti mo d'ékri mé avan sa mi vé mète nout nasyon an gard kont désèrtin rényoné, zordi, la fine pèrd l'R.

Justin

« Pyé d'boi i tonm koté li pansh » - In kozman po la rout

Mi pans, konm moin, zot la fine oir, é sirman pa rienk in kou, in gran pyé d'boi, frapé par la mortalité, tonbé an travèr d'shomin. Kisoï pars demoun la koup ali, kisoï pars lo van for la baté ali atèr. Pou mon par, sa la touzour fé dsi moin in for l'inpréyion . L'inpréyion ké son l'èr té arivé é li la tonm atèr koté li téi pansh.. Bann koupèr pyé d'boi i di souvan i fo dovine par avans kèl koté lo pyé d'boi va tonbé pou pa rès pri dosou... La, nou lé dann sans prop, mé dann sans figiré : pou la sosyété par ébzanz ? Si ou na in mové panshan, sé dann sans-la ké v'ariv aou dézagréman konm par égzanzp demoun i ème lo zé, sé lo zé mèm va bate azot atèr. Domoun volaz, sé z'ot volazité ké va fé tonm azot. Demoun parès, sé la parès va domine azot. « La kord i pète koté li lé faye » : sa in provèrb lé aproshan sak ni sort oir é in rokomandasyon : port atansyon out poin fèb. Sé li mèm ké ou i doi an avoir pèr . Alé ! ni rotrov pli d'van !